

Strasbourg **snes** fsu

N°160 OCTOBRE / DÉCEMBRE 2024



SÉCURITÉ SOCIALE



Elle perd des plumes ...



+3 jours de carence = rémunération -10%



retraites: 64 ans, c'est NON !



... on trinque

SOMMAIRE

Edito	P.2
Compte-rendu de l'audience avec le Recteur	P.3
Affectation des stagiaire	P.4
BILAN DES PROMOTIONS (Hors Classe - Classe exceptionnelle)	P.5

Le SNES-FSU Strasbourg a organisé le 14 novembre un stage « Agir dans son établissement »	P.6
Bilan de la session 2024 des examens	P.6
Orientation et affectation : bilan 2023/2024	P.7

ÉDITO

Séverine CHARRET
Arnaud SIGRIST

18/11/2024



Il y a d'un côté un ancien Président de la République, Nicolas Sarkozy, qui justifie la suppression de postes à l'Éducation Nationale par le fait que les enseignants ne travailleraient que 24h par semaine et 6 mois par an.

De l'autre, un ministre de la Fonction Publique en exercice, Guillaume Kasbarian, qui se réjouit de pouvoir échanger avec Elon Musk, nouveau ministre de Donald Trump, des moyens de lutter contre les « excès de la bureaucratie » et dénonce les arrêts maladie plus élevés dans la Fonction Publique que dans le privé pour passer le nombre de jours de carence de un à trois et réduire l'indemnisation des jours de maladie.

Entre les deux, il y a tous les agents du service public. Ceux qui tiennent à bout de bras l'hôpital, l'école, malgré l'insuffisance des moyens, malgré les réformes qui abîment nos métiers, malgré le manque de considération pour leur travail.

Les retraités, eux, seraient soumis à une triple peine avec le report, prévu dans le projet de budget initial, de l'indexation des pensions au 1er juillet 2025, la hausse des complémentaires santé -sans prise en charge par l'employeur et l'absence d'une loi « grand âge » revendiquant les besoins de la perte d'autonomie.

Le projet de budget présenté par le gouvernement est le résultat de choix politiques qui ont privé l'État et la Sécurité Sociale de recettes à coups d'exonérations de cotisations (par exemple sur les heures supplémentaires, parts de Pacte...) et de cadeaux fiscaux aux plus fortunés. Ce sont ces baisses de recettes qui ont alimenté le « dérapage des comptes publics » et les discours anxiogènes sur la dette. Et ce sont ces derniers qui sont utilisés pour opérer des coupes claires dans les dépenses publiques. La suite est connue : faire le constat que les services publics fonctionnent mal (et pour cause) pour préparer leur mise en concurrence avec le privé, voire leur privatisation.

Alors que 60 milliards d'économie sont demandés, des associations locales alertent sur l'explosion de la précarité. Et des enfants scolarisés dans les écoles de notre académie dorment dehors dans l'indifférence des pouvoirs publics dont il est de la responsabilité d'agir. Ce sont alors des collègues qui s'engagent pour défendre les droits de leurs élèves et pallier les carences de l'État et des collectivités.

D'autres choix budgétaires pour d'autres politiques, plus protectrices de l'ensemble des habitants sont possibles. La grève du 5 décembre dans la Fonction Publique, à l'appel de la quasi-totalité des organisations syndicales, sera la première étape pour imposer des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services publics et en faveur des agents qui les assurent.



Compte-rendu de l'audience avec le Recteur

A sa demande, la FSU a été reçue en audience le lundi 7 octobre par le nouveau Recteur, M. Klein, la Secrétaire Générale de l'Académie, le Directeur de Cabinet et le Directeur des Ressources Humaines.

La FSU a rappelé son attachement à la défense de l'école publique et au service public en général.

Ainsi, la FSU a interrogé le Recteur sur sa politique pour lutter contre la ségrégation sociale et scolaire, particulièrement importante dans les métropoles de Strasbourg et Mulhouse, avec des établissements privés qui sont surreprésentés parmi les collèges favorisés au regard de l'IPS. La FSU en a profité pour remettre au Recteur une étude sur le coût moindre de la scolarisation dans le premier degré privé sur Colmar et rappelé l'absence de transparence sur les subventions accordées aux établissements privés notamment par la région Grand Est. Le Recteur a dit partager nos préoccupations et être en contact avec les collectivités et les autorités diocésaines pour travailler sur cette question, tout en reconnaissant que l'autonomie des établissements privés pourrait être un frein.

Concernant le bilan de rentrée, la FSU a redit son constat d'une école en crise, du fait des réformes qui entraînent une perte de sens de nos métiers et du manque d'attractivité de nos professions. Le Recteur reconnaît que si des efforts ont été faits pour que chaque élève ait un enseignant à la rentrée, il y avait des problèmes pour assurer les remplacements, en particulier en français, malgré des efforts du Rectorat pour recruter et former des contractuels en amont de la rentrée. La secrétaire générale semble toutefois noter que la situation est meilleure que l'an dernier pour certains corps (infirmier, PSY-EN) et certaines disciplines (allemand par exemple). La FSU s'est toutefois étonnée que des TZR sans affectation soient annoncées en EPS alors que, dans le même temps, des remplacements ne sont pas assurés dans cette discipline.... Et que le dispositif de RCD est mobilisé pour des absences supérieures à 15 jours. La FSU a aussi abordé les difficultés de l'école inclusive du fait du manque d'AESH et de la précarité dans laquelle ces personnels sont maintenus. Le Rectorat a répondu que les notifications étaient en hausse de 19% à cette rentrée, plus que dans d'autres académies, que 140 AESH avaient été recrutés, portant le nombre total d'AESH de l'académie à 2 700 et que l'académie avait atteint le maximum de ses capacités financières. Concernant les UPE2A, la FSU a demandé que le Rectorat soit attentif aux effectifs des classes des établissements accueillant ce dispositif pour éviter des dépassements de seuil lors des inclusions.



La FSU a également interpellé le Rectorat sur la gestion des personnels, pointant de nombreux dysfonctionnements (délai d'affectation, retard dans l'établissement des contrats, retard dans l'envoi des arrêtés d'affectation, retards de paiement, perception de trop perçus, retard dans les revalorisations d'indice pour les NT, de Cdisation...) et évoquant notamment la situation des TZR. Elle a aussi pointé les difficultés pour les collègues d'accéder au Rectorat et d'obtenir des réponses, que ce soit par mail ou par téléphone. La FSU a souligné les problèmes de manque de personnels et d'organisation interne des services du Rectorat qui entraîne de la souffrance au travail, une surcharge des personnels les plus anciens, un fort turn-over. Elle s'est dit inquiète des annonces de suppressions de poste dans la Fonction Publique qui touchent souvent d'abord les postes administratifs. Elle a aussi rappelé son attachement au paritarisme qui permettait une plus grande transparence dans la gestion des carrières des agents. Concernant les indus, le DRH a annoncé qu'une nouvelle procédure permettant d'informer les agents des prélèvements un mois à l'avance serait mise en place. La FSU a demandé qu'un échéancier soit également communiqué.

La FSU a également alerté sur l'impossibilité pour les assistantes sociales de mettre en place des procédures exceptionnelles, alors que les fonds existent, pour les collègues qui font appel à elles.

Sur la question du bilinguisme, la FSU a demandé la communication du rapport de l'Inspection Générale pour lequel elle avait été sollicitée. Ce rapport est pour l'instant confidentiel. Le Recteur ajoute que l'accès au bilinguisme est une chance pour les élèves. Concernant le parcours Tomi Ungerer, il ajoute qu'une classe devrait ouvrir à chaque rentrée dans chaque département.

Enfin, la FSU a évoqué la question des élèves sans logement, dénonçant un manquement de l'État à ses obligations. Le Recteur s'est dit attentif à ce sujet. Il est en lien avec la CeA pour la mise à disposition de logements de fonction vacants. Et il se dit prêt à relayer aux collectivités les situations qui lui seraient soumises.

Séverine CHARRET

Affectation des stagiaires

Après une baisse à la rentrée 2023, le nombre de stagiaires affectés dans l'académie de Strasbourg connaît une hausse importante (358 à la rentrée 2024 contre 255 à la rentrée 2023, + 40 %). Cette hausse est surtout importante dans certaines disciplines (Lettres Modernes + 50% ; Allemand + 59% ; Anglais + 82% ; Sciences Physiques où le nombre de stagiaires passe de 6 à 23 ; SVT + 63 % ; Arts Plastiques où le nombre de stagiaires est multiplié par 2,5). Certains de ces stagiaires ont été affectés en dehors de leur académie d'origine, ainsi en SVT où plusieurs viennent de Nancy-Metz. Ces situations, devenues plus courantes depuis la réforme de 2022, sont source de difficultés pour les collègues concernés qui doivent parfois financer un déménagement dans un temps relativement court, les affectations dans l'académie étant publiées aux alentours du 20 juillet.

Par ailleurs, le chiffre des stagiaires affectés est supérieur à celui des stagiaires attendus (330) surtout en allemand, (35 affectés pour 27 attendus, + 29,6%) ; mathématiques

(46 affectés au lieu de 37 attendus, + 24,3%) ; Arts Plastiques (10 affectés pour 6 attendus, + 66,7%). Tout ceci n'a pas été sans conséquence sur le mouvement des titulaires. Le Rectorat, qui n'a connaissance des stagiaires affectés par le Ministère qu'à l'issue des résultats des concours début juillet, doit en effet prévoir des supports supplémentaires pour ces stagiaires. C'est ce qui peut partiellement expliquer le nombre de TZR sans affectation dans ces disciplines en début d'année.

Cela s'explique également par la part de stagiaires à temps plein. Celle-ci continue d'augmenter et s'établit à 75,4 % de l'ensemble des stagiaires, soit 8 points de plus que l'an dernier. Ceci illustre la volonté du gouvernement, depuis la réforme Blanquer des concours en 2022, d'utiliser les stagiaires comme des moyens d'enseignement au détriment de leur formation et d'une entrée progressive dans le métier que revendique le SNES-FSU.

Séverine CHARRET



Permanence du Snes-FSU à l'INSPE Meinau chaque mercredi 12h-14h



Bilan des affectations des stagiaires : compte-rendu de la rencontre entre le SNES-FSU et la Direction Générale des Ressources Humaines



BILAN DES PROMOTIONS (Hors Classe – Classe exceptionnelle)



Annoncés initialement par le rectorat au 4 et au 12 juillet, il a fallu attendre le 19 juillet pour que les tableaux d'avancement à la hors classe et à la classe exceptionnelle soient publiés.

HORS-CLASSE

Du côté de la hors classe, l'augmentation du ratio (22 % au niveau national en 2024 – 21 % en 2023 – 18 % avant) a permis la promotion de 272 certifiés, 11 CPE et 7 PSY-EN (soit un taux de promotion de 23,3%). Chez les certifiés, le barème utile était de 170, mais tous les collègues ayant ce barème ne sont pas promus (le départage se faisant normalement à l'ancienneté de corps, puis d'échelon en tenant compte d'un équilibre par genre et par discipline). Pour ce qui est des agrégés, les promus étaient au nombre de 182. On peut aussi remarquer que le volume des promouvables au 9ème échelon diminue dans l'ensemble des corps à l'exception de celui des PSY-EN. Pour 2024, l'ancienneté moyenne dans le grade de la classe normale des promus 2024 est de 20 ans 8 mois et 10 jours.

Pour rappel, un degré supplémentaire d'évaluation de la valeur professionnelle des agents par les évaluateurs primaires a été introduit en 2024, avec la possibilité de prononcer un avis primaire Excellent, en plus des trois degrés existants. De plus, il a été mis fin au contingentement des appréciations Excellent et Très satisfaisant pour le 3ème rendez-vous de carrière.

A titre exceptionnel, le recteur peut formuler une opposition à promotion à la hors classe qui vaut pour la campagne en cours. L'opposition fait l'objet d'un rapport motivé qui doit être communiqué à l'agent.

CLASSE EXCEPTIONNELLE

Les principaux changements concernaient cette année la campagne de promotion à la classe exceptionnelle, avec la disparition des viviers de promotion (viviers 1 et 2), mais aussi du contingentement de corps au profit d'un ratio de promotion. Étaient éligibles pour la campagne 2024 les personnels ayant atteint au moins le 5ème échelon de la hors classe au 31/08/2024 pour l'ensemble des corps,

excepté les agrégés, qui devaient avoir atteint au moins le 4ème échelon de la hors classe au 31/08/2024. Ce ratio, fixé à 9 % au niveau national en 2024, a permis dans l'académie de Strasbourg la promotion de 143 certifiés, 8 CPE, 3 PSY-EN à la classe exceptionnelle, soit un taux de promotion de 9,3%. (contre respectivement 123 en 2023 et 100 en 2022).

L'analyse du tableau des promotions fait apparaître que la majorité des promus étaient déjà à l'échelon 7 de la hors classe au 01/09/2023. Ces collègues représentent 55,2 % des promus. Si les collègues à l'échelon 7 ont donc proportionnellement plus de chance d'être promus, leur taux de promotion est cependant encore insuffisant et de nombreux collègues vont partir à la retraite sans la revalorisation de leur pension qu'aurait permis une promotion à la classe exceptionnelle. Rappelons qu'en promouvant des collègues qui sont seulement au 5ème échelon de la hors classe, l'administration réalise des économies à court terme puisque l'augmentation du traitement n'est que de 4 % par rapport à la poursuite de carrière dans la hors classe, contre 15 % pour un collègue au 7ème échelon de la Hors Classe.

Le SNES-FSU continue de contester les modalités discrétionnaires d'accès à la classe exceptionnelle imposées par le ministère et le rectorat. Pour l'accès à ce grade, il n'y a désormais aucun barème ni critère objectif et les textes stipulent que les avis ne sont pas contestables.

Un pouvoir discrétionnaire est donc laissé aux évaluateurs et évaluatrices primaires, IPR et chefs d'établissement. L'opacité est totale et un double avis « Très favorable » apparaît comme nécessaire pour une promotion, ce dont les chefs d'établissement et les IPR n'ont pas forcément conscience. Nous vous invitons à ne pas négliger la consultation de vos avis en fin d'année scolaire, la fenêtre est d'environ 2 semaines au cours du mois de juin, les dates exactes vous seront transmises sur I-Prof. De plus, le SNES-FSU Alsace accompagne l'ensemble des collègues qui souhaitent obtenir des explications sur leurs avis ou leur non-promotion.

ÉCHELON HCI AU 01/09/2023	5	6	7	Total
PROMOUVABLES	577	424	428	1 429
PROMU-E S	21	43	79	143
TAUX DE PROMOTION	3,64 %	10,14 %	18,22 %	9,3 %

Myriam BENEDETTI

Le SNES-FSU Strasbourg a organisé le 14 novembre un stage « Agir dans son établissement ».

Ce stage, qui s'adresse à nos S1 ou correspondants, mais aussi aux collègues syndiqués désireux d'avoir les outils nécessaires à une meilleure organisation de la vie militante dans leur établissement, est reconduit chaque année, et remporte de plus en plus de succès.

Il est vrai que, d'année en année, nous subissons des attaques de plus en plus violentes contre nos métiers, contre nos statuts, sans forcément connaître nos droits et les leviers existants pour les faire respecter.

Cette journée du 14 novembre a donc permis à une petite trentaine de collègues, réunis au lycée Koeberlé de Sélestat, de mieux comprendre les enjeux du CA, le pouvoir de ses membres, administrateurs de l'EPL, de mieux repérer un néo-management toxique, de savoir comment s'appuyer sur nos droits pour mieux nous défendre.

Pour rappel, nous avons droit à 12 jours de formation syndicale par année scolaire. Utilisons-les !



Sophie MILLERAND

Bilan de la session 2024 des examens

La session 2023 des examens avaient révélé de nombreux dysfonctionnements que le SNES-FSU, en intersyndicale, avait fait remonter lors d'une audience au Rectorat en septembre 2023¹.

A l'issue de la session 2024, le SNES-FSU académique a lancé une nouvelle enquête auprès des collègues. Celle-ci a montré que la nouvelle organisation des examens avait permis d'améliorer, pour les épreuves du baccalauréat notamment, les conditions de passation et donc de travail des collègues, en répartissant mieux les missions et en limitant le nombre de candidats pour les oraux notamment mais aussi avec des convocations envoyées plus tôt.

Néanmoins, certains problèmes subsistent.

Concernant le DNB, des inégalités demeurent du fait que la passation des oraux est organisée principalement sur des demi-journées banalisées pour lesquelles certains collègues sont déchargés de cours et d'autres interviennent en plus de leurs obligations réglementaires de service, sans toujours être rémunérés. Ce qui crée une différence de traitement, souvent mal vécue au sein des équipes. Par ailleurs, ces temps banalisés ayant souvent lieu le mercredi matin, les femmes qui demandent cette demi-journée pour s'occuper de leurs enfants, sont particulièrement pénalisées.

Concernant les épreuves continues du baccalauréat, des collègues ont été sollicités pour des corrections. Le nombre de copies ainsi que le contenu, et donc la charge de travail, étaient variables selon les collègues mais certains ont déploré que la possibilité de demander un temps de décharge n'ait pas été prévue et soit donc laissée à la discrétion du chef

d'établissement qui a pu l'accepter ou pas.

Pour les épreuves écrites de l'EAF (Épreuves Anticipées de Français), des collègues de collège appelés pour les corrections des écrits déplorent également d'avoir dû assurer cette tâche en plus de leur service habituel, au moment où il faut aussi remplir les bulletins et participer aux conseils de classe.

Mais le gros point noir a été l'organisation des épreuves du 2e groupe du baccalauréat avec un nombre élevé d'élèves par examinateur dans certaines disciplines (maths et SES par exemple), impliquant des plannings où les temps de pause, de concertation et de remplissage des bordereaux n'étaient pas suffisants.

La section académique a adressé un courrier au Rectorat pour faire part de ces difficultés et obtenir des améliorations.

D'autres remontées concernaient l'absence de revalorisation de la rémunération des examens, principalement de l'écrit du DNB, le contenu de certains sujets et les inégalités entre les deux sujets de spécialités pour le baccalauréat, certaines consignes de correction en décalage avec ce qui est travaillé pendant l'année scolaire.



Séverine CHARRET

¹. <https://strasbourg.snes.edu/Audience-sur-le-bilan-de-la-session-2023-des-examens.html>

Orientation et affectation : bilan 2023/2024



Comme chaque année, le Rectorat de Strasbourg propose aux représentants du personnel un bilan du devenir de nos élèves aux différents paliers d'orientation, faisons un petit tour d'horizon ! Non exhaustif.

A l'issue de la troisième générale, 64,9% des élèves demandent une orientation en seconde générale et 61,3% l'obtiennent. Notons que ce taux est en baisse (-1,4 points) et toujours inférieur à la moyenne nationale. De leur côté, la seconde professionnelle progresse légèrement à 25,7% (+0,3) et la première année de CAP monte plus franchement à 13% (+1,1). Le différentiel entre les demandes des familles et les décisions est sans grande surprise : les premières sont supérieures aux secondes concernant la seconde générale d'environ 6 points. Notons, néanmoins, que les élèves bas-rhinois continuent de plus s'orienter vers la seconde générale et technologique, que les haut-rhinois (62,4% contre 59,6%), de même, mais de manière plus marquée encore, que les filles par rapport aux garçons (64,7% contre 53,4%). Les garçons vont eux en apprentissage presque deux fois plus que les filles (17,6% contre 9,7%).

Au stade du mois de juillet, le Rectorat se félicite d'avoir affecté 80% des élèves de troisième générale (70% des prépa-métiers et SEGPA), il est vrai que la donnée est en très légère hausse par rapport à 2023... plus 0,2 point. Il aura fallu néanmoins un pré-tour et 3 tours d'Affelnet pour affecter tous les élèves. Et pour certains, l'affectation est... le redoublement.

Au lycée, la succession des décisions d'orientation s'accélère. A l'issue de la seconde générale et technologique, la situation reste stable avec 66,4% des élèves qui sont orientés vers la Première générale (pour 69,2% des demandes), 29,7% vers la Première technologique (26,3% des demandes) et 3,9% sont réorientés vers la voie professionnelle (4,5% des demandes). Encore une fois, les filles restent plus présentes dans la voie générale à 70,9% contre 67,2 pour les garçons. Les dispositifs de type « rebondir » (114

élèves) conduisent largement vers le bac professionnel, mais plus de 40% ne dépassent pas le dispositif de départ.

En Première générale, le choix des spécialités fait apparaître une hiérarchie stable : mathématiques, puis SES, puis Physique/Chimie, SVT, Histoire-Géographie... Malgré un « hit-parade » récurrent, il faut remarquer que certaines disciplines progressent régulièrement (Mathématiques, Physique/Chimie et SVT), ce qui en fait toujours la tripléte la plus choisie et celle qui reste au plus près de l'ancien baccalauréat S.

L'épreuve tant redoutée par les familles, Parcoursup, a toujours des allures de petit triangle des Bermudes. 16.894 lycéens ont confirmé au moins un vœu sur la plate-forme et 93,5% ont reçu une proposition d'admission. Le devenir des autres ? Les Bermudes, car seulement 372 ont saisi la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur et 314 ont une proposition. Sont aussi à destination du fameux triangle toutes les données qualitatives, satisfaction des futurs étudiants par rapport à leurs demandes, satisfaction des formations quant au recrutement... Le bon sens, à savoir permettre aux élèves de faire des vœux ordonnés, reviendra-t-il un jour ? En tout cas cela reste la revendication du SNES-FSU.

Au final, en Alsace comme ailleurs, les politiques nationales des gouvernements Macron poursuivent leurs effets. De plus en plus de jeunes sont écartés d'une poursuite de leur scolarité en lycée (-1,3%), et « comme prévu » le secteur privé profite des réformes lui qui maintient ses effectifs, voire en gagne sur le collège (21,5% des effectifs) et le premier degré. Le SNES-FSU continuera à lutter contre ces réformes, qui sous un vernis pédagogique cachent toujours une réduction des moyens et un cadeau à l'enseignement privé.

Arnaud SIGRIST





**RESTEZ EN CONTACT
AVEC LE SNES-FSU STRASBOURG
SUIVEZ-NOUS SUR :**



Sur notre site internet :
<https://strasbourg.snes.edu/>



Sur notre compte Twitter :
[@SNES_Strasbourg](https://twitter.com/SNES_Strasbourg)



Sur notre page Facebook : Snes-Fsu Strasbourg
<https://www.facebook.com/snesfsustrasbourg/>

